

Section de l'aménagement durable des territoires

Actualité législative publié le 22/03/2011, vu 2355 fois, Auteur : <u>Le BLOG de Maître Muriel</u> Bodin, avocate

La section de l'aménagement durable des territoires est compétente dans les domaines de la décentralisation, du développement régional, de la planification et de l'organisation territoriales, du développement local et de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du logement, des équipements collectifs, des transports, des communications, du tourisme.

LIEN:

http://www.lecese.fr/index.php/les-sections/284-section-de-lamenagement-durable-des-territoires-